



HAUTS
DE
SEINE

NORD
ET
SUD

Compte-rendu du CTP départemental du 9 septembre 2009



Le 9 septembre dernier, s'est tenu le CTP départemental dans sa nouvelle configuration suite à la mise en place effective de la DLU (ou DDFiP). En effet, au lieu des 25 représentants du personnel que l'on avait en tout dans les 3 directions, nous ne sommes plus que 15 dont 6 sièges pour la CGT.

La CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Nous nous réunissons pour la première fois dans cette configuration de CTP départemental de la DDFiP. Nous constatons que, dans les 3 CTP antérieurs à la fusion, les représentants du personnel étaient au nombre de 25 contre 15 aujourd'hui. 10 représentants en moins au service des personnels : des moyens humains et en droits syndicaux réduits en proportion ! Notre délégation condamne cette réduction du nombre de sièges qui constitue un véritable déni de démocratie et de dialogue social.

De même, il apparaît que les documents préparatoires au CTP ont été adressés avant la séance aux cadres supérieurs du département. N'est-ce pas considérer que le projet de l'administration a déjà valeur définitive et ne peut être modifié après avis du CTP ? N'est-ce pas tenir le CTP pour une simple chambre d'enregistrement ?

Notre CTP se tient aujourd'hui dans un contexte d'aggravation sensible des conditions de vie des salariés (salaires en berne, plans sociaux en cascade, travail le dimanche, etc...). La réduction de l'impôt sur les plus hauts revenus et les entreprises combinée aux milliards donnés aux banques aboutit à un déficit sans précédent des finances publiques : 100 milliards d'€ au 31 août ! Et le gouvernement entend poursuivre dans cette voie : allègement puis suppression de la taxe professionnelle, instauration d'une taxe carbone supportée par les ménages, ce qui réduit une fois de plus la part de l'impôt progressif.

Et au nom de ce déficit, une nouvelle charge contre les services publics se dessine : plus de 30 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique, attaques contre les garanties statutaires des personnels (loi sur la mobilité), réforme des collectivités locales conduisant à de nouveaux transferts au privé. La mise en cause des droits et garanties statutaires, garants de l'égalité de traitement des citoyens, ouvre la voie à la précarisation toujours plus grande des emplois et au clientélisme.

La fusion Impôts/Trésor s'inscrit totalement dans ce cadre destiné à permettre la suppression massive d'emplois au mépris de l'exercice de nos missions.

Dans notre département, l'installation de la DLU pourrait s'intituler « agents au bord de la crise de nerfs » : multiplication des niveaux d'encadrement, méconnaissance des métiers respectifs, pression hiérarchique accrue, insuffisance persistante des effectifs.

Le projet que vous nous présentez aujourd'hui vise également à permettre les suppressions d'emplois en créant les conditions de la confusion des métiers assiette et recouvrement reproduisant les dégâts déjà occasionnés dans les SIE.

Cette confusion est déjà la règle dans les accueils communs que vous voulez généraliser. Vous l'envisagez également lors des pics d'activité, au-delà des simples tâches matérielles, contrairement à vos déclarations lors d'une précédente réunion. En effet, vous mentionnez, dans le document, l'accès croisé aux différentes applications informatiques. Enfin, comment croire que, dans un contexte de sous-effectifs et de suppressions d'emplois, le respect des métiers puisse être assuré en cas d'absences diverses des agents (congés, formation, maladie, etc...) ?

Au vu de tous ces éléments, notre délégation se prononcera contre ce projet.

Nous réitérons notre demande de communication d'une situation des effectifs théoriques et réels, par filières, par sites, par services. Vu le volume des vacances d'emplois qui s'ajoutent aux centaines de suppressions subies depuis 10 ans, nous vous demandons de renoncer à la mise en place des SIP et de mettre tout en œuvre auprès de la DG pour le comblement des vacances d'emplois. Enfin, nous vous demandons de vous prononcer pour qu'aucune suppression d'emploi n'intervienne l'an prochain dans les Hauts-de-Seine.

M. BOURGEON a répondu sur plusieurs points mais s'est abstenu sur les points qu'il considérait comme politiques.

- ↻ **Sur le nombre de représentants dans les CTP** : le nombre en a été décidé au plan national. Selon lui, nous sommes assez nombreux pour débattre et il était plus qu'exagéré de parler de « déni de démocratie ».
- ↻ **Sur la loi sur la mobilité** : M. Bourgeon nous a encore resservi la même soupe : dans le cadre de la fusion, pas de changement de résidence contre la volonté des agents. Quid de l'après 2012 ?
- ↻ **Sur les suppressions d'emplois** : il a encore insisté sur le fait qu'aucune suppression d'emploi n'était le fait de la fusion mais que le département perdrait vraisemblablement des emplois en 2010 dans le cadre du volume des suppressions d'emplois au niveau national. Le chiffre n'était pas encore connu à ce jour. **La délégation CGT est intervenue pour demander à la direction de prendre position pour qu'il n'y ait aucune suppression d'emploi dans les Hauts-de-Seine en 2010 du fait des conditions de travail déplorables dues aux suppressions antérieures et aux vacances d'emplois récurrentes.** M. Bourgeon a rétorqué de façon ironique qu'il y avait obligation de répartir les suppressions d'emplois au prorata et qu'il ne s'engagerait « sûrement » pas à demander cela !!! On aura donc compris que nos conditions de travail vont continuer à se dégrader !
- ↻ **Sur les vacances d'emplois** : la CGT a insisté pour que soit pris en compte de façon urgente notre problème de vacances d'emplois dans le département. Un mouvement de 1ères affectations C (ex DGI) est prévu pour le 1er janvier (pas de nouvelles pour les affectations à l'ex-CP), c'est l'occasion de demander à la DG que l'ensemble des postes C soient pourvus. Le Directeur a répondu qu'il connaissait la situation des effectifs dans le département et que cela faisait partie de ses échanges avec la DG. De plus, dans le cours de la discussion, il a déclaré qu'il était un fervent partisan des fusions de services car les grandes structures permettent mieux d'absorber les suppressions d'emplois que les petites. De quoi rassurer sur la pérennité de certains sites !!!
- ↻ **Sur les problèmes des agents en DLU (notamment ceux du pôle transverse et du pôle fiscalité)** : pas de réponse. Cependant, au vu de l'exaspération croissante des collègues rencontrés, nous aborderons ce point avec la Direction très rapidement car là, le problème s'amplifie de jour en jour avec une pression hiérarchique très forte, une méconnaissance des métiers, etc... Nous serons très attentifs à l'évolution de la situation car, comme on peut le voir à France Télécom, le poids des restructurations est invivable pour les agents qui sont méprisés, traités comme des pions.

Adoption du règlement intérieur du CTP départemental

Comme il s'agissait de l'installation d'un nouveau CTP, dans le cadre de la DDFiP, les représentants ont émis un avis sur son règlement intérieur. Les discussions n'étant pas closes au niveau national, nous avons adopté un règlement provisoire. La CGT s'est abstenue.

Création des SIP d'Asnières, Colombes, Issy, Montrouge, Neuilly, Sèvres et Suresnes

7 SIP seront créés lors du 2ème semestre :

- Au 1er octobre 2009 : Montrouge, Neuilly, Sèvres et Suresnes
- Au 1er décembre 2009 : Asnières, Colombes et Issy.

La création de 8 autres SIP est prévue en 2010 : Clichy, Gennevilliers, Nanterre-Ville, Nanterre Sud-Ouest, Sceaux Nord et Sud, Vanves. Les 5 derniers SIP sont prévus en 2011 : Boulogne Nord et Sud, Courbevoie, Levallois et Saint-Cloud.

Les SIP sont placés sous la responsabilité d'un « comptable secondaire », responsable personnellement et pécuniairement.

Les SIP reprennent la totalité des missions exercées antérieurement par les services qu'ils fusionnent. A noter que le recouvrement de la taxe professionnelle sera assuré par les SIP en attendant son transfert au SIE.

Les SIP sont constitués d'un accueil, d'équipes de gestion (assiette et recouvrement) et de la cellule CSP. Les pôles de contrôle et d'expertise (ICE) ne font pas partie du SIP. En revanche, Les fiscalités immobilières sont intégrées dans le périmètre géographique du SIP, comme auparavant dans les CDI. Selon le document présenté au CTPD par la direction, « ce maintien des organisations actuelles du CSP des particuliers et de la fiscalité immobilière n'interdit pas de mener une réflexion visant à adapter à terme ces dernières aux enjeux du département en la matière, par la mise en place d'organisations spécifiques à ces missions ».

Une discussion a eu lieu sur ce point, puisqu'il semble qu'à Neuilly, la direction ait largement dépassé le stade de la « réflexion ». En effet, depuis quelques jours, un responsable a été désigné pour encadrer conjointement la cellule CSP et la FI. M. Bourgeon a confirmé qu'un chargé de mission avait été désigné pour piloter la cellule CSP et la FI. Il s'agit, selon lui, d'apporter un encadrement supplémentaire pour aider le futur responsable du SIP et pas de la constitution d'un pôle. Suite à une question de notre part, M. Bourgeon a précisé que les agents FI d'un côté et CSP de l'autre conserveraient leurs missions respectives.

Enfin, le directeur a informé le CTPD que la direction réfléchissait à une nouvelle organisation pour les dossiers à fort enjeu (DFE). Elle estime que ces dossiers sont trop souvent traités par les pôles CE. La question sera présentée au CTPD emploi en fin d'année.

Nous sommes revenus sur la question du **respect des métiers**. L'administration affirme s'engager à respecter les métiers (assiette et recouvrement) au sein des SIP, sauf lors des pics d'activité où l'« entraide » est de règle.

Le problème, c'est que les pics d'activité occupent une part de plus en plus grande dans l'année : campagne IR, saisie, campagne impôts locaux. De plus les équipes d'accueil (entre 10 et 15% de l'effectif du SIP) se révèlent sous dimensionnées et les services de gestion sont de plus en plus sollicités pour combler les absences (congés..) et faire face à l'affluence du public. De même le chiffrage des postes transférés en provenance des trésoreries n'a fait l'objet d'aucune évaluation contradictoire.

Dans l'urgence, la pression sera forte sur les collègues d'une filière pour les amener à effectuer des tâches relevant de l'autre filière. Que vaut dans ces conditions l'engagement de respect des métiers ? C'est pourquoi la délégation CGT pour sa part a demandé avec force au DLU de renoncer à la mise en place des SIP, ce qu'il s'est refusé à faire.

Sur la question spécifique de l'accueil physique, nous avons souligné que sur certaines résidences, les collègues ex-DGI ne sont pas favorables aux cellules accueil permanentes. Ces collègues préfèrent que l'accueil soit assuré par une rotation des secteurs. Pour les équipes de l'ex-Trésor, il y a des équipes dédiées.

M. Ramir a répondu que là où il y avait un dispositif de rotation, celui-ci serait maintenu lors de l'installation des SIP. M. Bourgeon a ajouté qu'il fallait tenir compte du contexte et qu'il serait tenu compte du souhait des agents en la matière.

Nous avons demandé un chiffrage plus précis des effectifs des cellules accueil. La direction a répondu qu'à ce stade l'accueil serait réalisé dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Sur la question de l'accueil téléphonique : Si la CGT est favorable à un accueil téléphonique de qualité, elle reste opposée au système dit « de marguerites » mis en place dans certains postes. En effet, ce système, outre le flicage qu'il entraîne avec la production de statistiques journalières sur le nombre d'appels répondus, la durée moyenne des appels, ne procure pas un épanouissement professionnel contrairement à ce que peut déclarer une organisation syndicale.

Questions particulières sur les SIP

↳ **Montrouge** : La CGT est intervenue sur le fait que la caisse serait tenue par la Trésorerie Municipale et qu'il a été porté à notre connaissance que les caissiers remplaçants étaient issus du secteur recouvrement. Ainsi, pour ne pas fragiliser la trésorerie municipale, nous avons demandé à ce que les effectifs soient en concordance avec les missions. La Direction a déclaré être consciente et agirait en conséquence.

↳ **Issy-les-Moulineaux (et Vanves en 2010)** : La CGT s'est inquiétée de l'avenir de ces 2 trésoreries avec le départ du secteur Recouvrement vers les SIP. En effet, ces trésoreries municipales vont se retrouver avec peu d'agents pour fonctionner et il ne semble pas prévu d'abonder en emplois les tâches dévolues à trésorerie : caisse/guichet/compta. Nous n'avons pas obtenu de réponse précise de la direction mise à part que notre questionnement était légitime. A suivre, donc...

Vote sur la création des SIP : Administration : Pour - FO : Abstention - CGT, SNUI, CFTD : Contre

Validation des choix proposés aux agents concernant les horaires variables

Les agents des SIP créés en 2009 voteront pour déterminer les plages fixes et variables sur chaque site. Le choix proposé par la direction se limite à deux plages horaires différentes par SIP. De plus, la direction a refusé d'inclure certaines possibilités qui existaient localement auparavant (fin de la plage fixe à 15h30 le vendredi pour certaines trésoreries).

La fusion devait être « gagnant-gagnant », pour l'instant, on voit qui sont les perdants !!!

Questions diverses

La direction nous a fourni quelques informations :

- ↪ **Les PRS** (Pôle de recouvrement spécialisé) seront vraisemblablement installés pour 1/09/2010.
- ↪ Suite au **Plan banlieues et à la lutte contre la délinquance**, une unité de 8 agents va être constituée (2A et 6B). On vous rassure, il ne s'agit pas de création d'emplois mais ce sont des agents des Pôles Contrôle et Expertise, pôles déjà largement déficitaires !. Les communes concernées sont Asnières, Gennevilliers, Nanterre et Chatenay-Malabry. Cette structure effectuerait un contrôle sur pièces ciblé et serait en relation avec le GIR. Il s'agit d'une structure totalement informelle. En réponse à notre demande de garantie en matière d'affectation et de protection pour les agents concernés, le directeur du pôle fiscal a répondu qu'il n'y avait aucune note définissant cette structure et qu'il s'agissait de mettre en pratique une décision annoncée par le président de la République.
- ↪ **Convention** des agents de catégorie A et A+ : il s'agit de journées d'études qui auront lieu les 29 et 30 septembre.
- ↪ **AGORA horaires variables** : le déploiement des horaires variables via AGORA va être effectuée dans le nord du département à compter du 15 septembre.

La CGT a demandé des détails sur différents sujets :

- ↪ **Plan pour la Pandémie grippale** : Nous avons demandé des détails sur les dispositions prises par la DGFIP. Les réponses de la Direction n'ont pas été très claires en ce qui concerne les droits des agents dont le poste est fermé et même en ce qui concerne de l'éventuel télétravail. Certains agents seront sollicités pour remplir des tâches dites essentielles (paiement des salaires, etc...) Cependant, un groupe de travail s'est tenu le 7 septembre au niveau national. A cet effet, vous pouvez consulter le compte rendu à l'adresse suivante : <http://www.tresor.cgt.fr/spip.php?article5104>.
- ↪ **Audience sur les droits syndicaux** : La délégation CGT a demandé une audience afin que des problèmes matériels liés à l'activité syndicale soient réglés. Il y a eu un accord de principe de la direction.
- ↪ **« Revoyure » pour les plages variables de midi sur la Direction (ex DSF+TG) à Nanterre** : Comme la CGT l'avait fait remarquer lors du CTP du 25 juin, la plage variable commençant à midi allait poser problème pour le restaurant administratif où toute la tour arrivait en même temps pour manger. Cet état de fait posait problème pour l'ex-TG où les agents ont des permanences à assurer. Ainsi, il avait été décidé de revoir le problème à la rentrée. Nous avons effectivement remarqué que le temps d'attente est très long et pénalise les agents. La Direction va examiner le problème pour proposer, le cas échéant, un nouveau module horaire.

La délégation CGT

Carole LAFON - Jacqueline JOLLY - Anne GIRAUDON - Philippe KERGOAT
Philippe GEOFFRE - Maximilien FAURE
Pierre-Jean BERTHOUMIEU - Luc BENOIT

IMPÔTS



TRESOR

Bulletin d'adhésion *J'adhère à la CGT :*

NOM : Prénom :
Grade : Echelon :
Lieu de travail : Tél :
Adresse électronique :
Date : Signature :

Pour la DSF Sud - A remettre à Philippe GEOFFRE (CDI Montrouge) ou à un militant CGT

Pour la DSF Nord - A remettre à Luc BENOIT (HDF Nanterre) ou à un militant CGT

Pour le Trésor - A remettre à Carole LAFON (DDFiP-Case CGT) ou à un militant CGT